

COMM'UNE INFO

SALIGNAC

PRINTEMPS 2021



LAVOIR DE LA SOURCE DU MUTIN Quartier Sens



Salignacais, Salignacaises,

C'est le printemps ! Il y a exactement un an, cette terrible pandémie de la COVID 19 nous a frappés de plein fouet. Nous espérons tous que les vaccins nous permettront bientôt de reprendre une vie normale.

Un problème majeur pour nos assiettes a eu lieu en avril sur notre commune comme sur une grande partie de la France : le gel s'est abattu sur les exploitations agricoles. Malgré les moyens employés et les nuits blanches nos agriculteurs ont eu des dégâts sur leurs parcelles notamment sur les arbres fruitiers et le maraîchage. J'ai rapidement contacté la Direction Départementale des Territoires de Digne-les-Bains avec l'aide de la Commission Agriculture pour les en informer. Une demande de classement de la commune en calamités agricole a été déposée. Nous attendons leur retour. Pour information, 60% de l'activité de notre village est agricole. J'en profite également pour remercier certains agriculteurs pour leur participation à l'entretien des chemins ruraux, cela profite à de nombreux administrés : promeneurs, vététistes....

Pour cette année 2021, l'équipe municipale va continuer à avancer sur les projets. Le début d'année a vu la finalisation des dossiers de l'adressage, de la pose et mise en service de l'antenne « sapin » pour améliorer le réseau dans les zones blanches tout en préservant l'aspect de notre paysage. Les soucis techniques rencontrés au démarrage sont aujourd'hui résolus.

Un autre est en cours, les travaux de goudronnage des routes.

Plusieurs autres sont en émergence : un dossier de demande de subvention auprès du Département a été déposé concernant la partie inutilisée du bâtiment communal au cœur de notre village pour faire une bibliothèque scolaire, une salle de réunion pour nos associations. Le Département a répondu favorablement, cette partie du bâtiment étant inoccupée cela aurait été dommage de le laisser à l'abandon.

Un dossier de demande de subvention a également été déposé auprès de la Région pour la restauration de l'église du vieux village qui se dégrade de plus en plus.

Comme vous pouvez le constater, avec le Conseil Municipal, nous faisons le maximum pour rendre notre village attractif et accueillant.

Après avoir remis à neuf le restaurant du village, nous avons déposé une annonce, de nombreux retours et visites sont en cours, nous espérons avec sa réouverture pouvoir faire revivre le cœur du village.

De nombreuses choses restent à faire mais nous devons gérer au mieux notre budget et nos priorités. D'ailleurs, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux pour cette année.

Plus généralement, nous attendons tous de pouvoir retrouver un rythme de vie normal, de nous réunir autour d'animations et de divers moments qui jalonnent la vie locale. J'aurai personnellement plaisir à vous revoir à l'une de ces occasions.

Prenez soin de vous,

Angélique EULOGIE

Renseignements utiles

MAIRIE DE SALIGNAC

1050 Route du Village – 04290 Salignac

Horaires d'ouverture :

le lundi, jeudi, vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

le mardi de 13H30 à 17H00.

Téléphone : 04.92.61.31.28

Adresse mail : salignachp@orange.fr

Panneaux d'affichages et site internet

Des informations et messages publics sont à votre disposition sur les divers tableaux d'affichage (quartier des Gilotières, quartier de Sens, à côté de la Mairie) et sur le site internet de la mairie www.salignac04.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES JABRON LURE VANÇON DURANCE

110 Rue de l'école – 04290 Salignac

Horaires d'ouverture :

le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Téléphone : 04.92.34.46.75

Adresse mail : secretariat@ccjlvd.fr

Rappel : les ordures ménagères et l'éclairage public sont les compétences de la Communauté des Communes.

SIVU SALIGNAC-ENTREPIERRES (EAU POTABLE)

La Girale – 04200 Entrepierres

Horaires d'ouverture : le jeudi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Téléphone secrétariat : 09.62.12.65.45

Téléphone astreinte : 06.86.58.68.30 **uniquement en cas de problème technique**

Adresse mail : sivu@entrepierres.fr à privilégier

ASA D'IRRIGATION

Zone du Parc d'Activité – 23 Allée des Genêts – Bureau 1 Bât. 23 – 04200 SISTERON

Horaires d'ouverture : le mardi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Téléphone : 04.92.31.35.25

Adresse mail : asasalignacentrepierres@orange.fr

Etat civil

NAISSANCE

Romane MULLER née le 17 mars 2021 à Manosque

Alexis DE BOISGELIN né le 21 avril 2021 à Digne-les-Bains

Un kit naissance leur a été offert par le CCAS.



DECES

Henri PALY décédé le 18 mai 2021

Nous souhaitons la bienvenue dans la commune au nouveau locataire de l'une des maisons Résidence des Cigales.

LES NUMEROS D'URGENCE

Police secours: 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Hôpital de Sisteron :

04 92 33 70 00

Gendarmerie Château-Arnoux :

04 92 64 00 02

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé à proximité du panneau d'affichage communal sur le côté de la halle située sur la place de l'école coté Mairie



MAISON DE SERVICE AU PUBLIC

Une Maison de Service au Public située à Sisteron 26 rue des Arcades, accueille

**Maison
de service
au public**

tous publics, renseigne et oriente sur les thèmes de l'emploi, la formation, le logement, la santé, la retraite, les impôts... Exemple : carte grise, certificat de cession de véhicule, carte nationale d'identité, passeport

Uniquement sur rendez-vous

N° tél : 04 92 32 15 69 pour prise de rendez-vous

Permanences :

lundi – mardi – jeudi de 9 h à 12 h et
de 14 h à 17 h

mercredi – vendredi de 9 h à 12 h

LE RECENSEMENT MILITAIRE



Tout jeune français qui atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser, entre le jour de son anniversaire et le dernier jour du troisième mois qui suit cette date.

Le recensement permet à l'administration de le convoquer pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

La démarche peut être effectuée en ligne sur le site <https://www.service-public.fr> ou auprès de la Mairie de domicile avec sa carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

URBANISME

Les demandes de déclarations de travaux et permis de construire sont à déposer à la Mairie. Les dossiers sont ensuite transmis à la Direction Départementale des Territoires à Digne-les-Bains pour être instruits. Concernant les dossiers incomplets, le service instructeur transmet une demande de pièces complémentaires, vous devez adresser cette pièce à la mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception du courrier. La Mairie vous fournira un récépissé. Si votre dossier n'est pas complété dans ce délai, votre déclaration fera l'objet d'une décision tacite d'opposition. Le délai d'instruction de votre déclaration préalable ou permis de construire ne commencera à courir qu'à compter de la date de réception de la pièce manquante par la mairie. Enfin, on constate que certains administrés s'exonèrent de ces formalités: il convient de rappeler que ces demandes d'urbanisme sont obligatoires et préalables à l'accomplissement des travaux. Au-delà de la sanction encourue par ce manquement, il en résultera des difficultés importantes lors de la transmission du bien (succession ou vente).

Objets encombrants

Ce service est réservé aux habitants de la Commune de Salignac, uniquement pour les encombrants ménagers dont le poids ou le volume ne permet pas de les transporter dans un véhicule de tourisme. Ils ne doivent en aucun cas être déposés à la collecte des ordures ménagères. Sont acceptés :

- les appareils électroménagers de grand format (cuisinière, réfrigérateur, lave-linge...);
- le mobilier de grand format (fauteuil, divan,...)

Ils font l'objet d'une collecte en porte à porte sur inscription préalable auprès du secrétariat de la Mairie de Salignac au moins 24h avant le jour de collecte. Téléphone mairie de Salignac 04.92.61.31.28.

Vendredi 25 Juin 2021

Vendredi 20 Août 2021

Vendredi 22 Octobre 2021

Vendredi 17 Décembre 2021



Déchets verts

Attention changement dans le calendrier

Le petit camion de la Mairie est mis à la disposition des habitants du village pour y déposer les déchets verts. Il est installé le vendredi soir et récupéré le lundi matin.

Un nouveau point de collecte est mis en place pour les administrés de la Vallée du Rieu, il se situera aux quatre chemins.

JUIN 2021	JUILLET 2021
5 & 6 Juin : Chemin Des Chênes	3 & 4 Juillet : 4 Chemins Vallée Du Rieu
12 & 13 Juin : Place Hlm Le Mardaric	10 & 11 Juillet : Chemin Des Chênes
19 & 20 Juin : Chemin Des Châtaigniers	17 & 18 Juillet : Place Hlm Le Mardaric
26 & 27 Juin : Quartier Sens	24 & 25 Juillet : Chemin Des Châtaigniers
AOÛT 2021	SEPTEMBRE 2021
31 Juillet & 1er Aout : Quartier Sens	4 & 5 Septembre : Quartier Sens
7 & 8 Aout : 4 Chemins Vallée Du Rieu	11 & 12 Septembre : 4 Chemins Vallée Du Rieu
14 & 15 Aout : Chemin Des Chênes	18 & 19 Septembre : Chemin Des Chênes
21 & 22 Aout : Place Hlm Le Mardaric	25 & 26 Septembre : Place Hlm Le Mardaric
28 & 29 Août : Chemin Des Châtaigniers	

Commémoration du 76^{ème} anniversaire du 8 mai 1945 :

Madame le Maire accompagné des Conseillers Municipaux a déposé une gerbe au monument aux morts de la Commune. Cette cérémonie s'est déroulée dans un format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation. Elle n'était pas ouverte au public.

Le site <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr> proposera une page dédiée à cette commémoration, contenant des informations historiques et mémorielles permettant d'en comprendre le sens.



Le CCAS

Après les 75 ans se fut l'heure des 70 ans et des personnes avec comorbidités pour la vaccination contre la COVID 19. Ainsi les membres du CCAS n'ont pas hésité à apporter leur aide en allant vers la population pour obtenir des rendez-vous auprès du Centre de Vaccination de Sisteron. Cette fois encore, les Salignacaises et Salignacais ont pu apprécier la démarche qui leur a facilité la prise de rendez-vous.

Bien que vaccinés, nous devons toujours respecter les gestes barrières et la distanciation sociale. Cependant, pouvons-nous penser que toutes ces mesures nous laissent entrevoir un recul significatif de la pandémie et d'espérer, prochainement, un retour à une vie un peu plus « normale ».

Le CCAS reste à votre disposition via la Mairie.

Registre nominatif des personnes vulnérables

Le Maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile **qui en font la demande ou à la demande d'un tiers** (parent, voisin, médecin, etc.)

Les personnes pouvant s'inscrire dans ce registre sont :

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes de plus de 60 reconnues inaptes au travail
- Les personnes handicapées
- Les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...)

Les inscriptions au registre se font par écrit via une fiche disponible en mairie par la personne ou par un tiers ou son représentant :

L'inscription à ce registre est facultative

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles).

Foyer Rural

Chers amis,
Quelques mots pour garder le contact. Cette période très particulière ne nous permet pas de programmer à l'avance des animations.

Nos cerveaux sont en ébullition, nous sommes dans les starting-blocks afin de vous proposer, le moment venu, une ou plusieurs rencontres conviviales au village.

"Chaque rencontre est une fleur qui embellit le jardin de notre existence"
Abel Yange

Prenez soin de vous.

Garderie

Nous nous dirigeons doucement vers la fin de cette année scolaire, et nous pensons déjà à la prochaine rentrée. Il faudra pour cette rentrée fournir une nouvelle fiche d'inscription (que l'on trouve sur le site de la mairie) car nos adresses ont changé.

C'est aussi l'occasion pour les nouvelles familles de se rapprocher de la responsable pour découvrir les locaux, le personnel et le fonctionnement des cantines de Salignac et Entrepierres ainsi que de la garderie.

Pendant le temps périscolaire, les enfants peuvent s'adonner à de multiples activités : ludiques, manuelles, sportives. Un éventail extrêmement riche de jeux, de supports pédagogiques est mis à disposition. Pour élargir notre gamme, nous acceptons avec plaisir les jeux dont vous voudriez vous débarrasser. Merci d'avance.

L'école

Les élèves de l'école de Salignac suivent au quotidien la mission à bord de l'ISS de Thomas PESQUET.



Nous avons inscrit l'école au projet scientifique « élève ton blob » et même si nous ne sommes pas sélectionnés au mois de juin, nous ferons l'acquisition d'un blob pour la rentrée prochaine.

La classe de CM1/CM2 est inscrite au programme sportif de Thomas PESQUET. Au travers de ce projet toutes les compétences sont développées (anglais, géographie, sciences, langage, production d'écrit et artistique...)
Aventures à suivre...

Pour la fin de l'année, nous préparons une exposition artistique dans le jardin de l'école que nous entretenons et fleurissons.



Cette année, les élèves de CM1/ CM2, classe de Sylvie, sont les jardiniers en herbe du vendredi matin.

Pour les aider dans les futures plantations, des membres du conseil municipal sont allés préparer les fascines. Afin d'ameubler la terre. Binage, sarclage puis apport de terreau par Éric. Ainsi les

enfants ont pu planter quelques fleurs, des griffes de muguet, des roses d'inde, des verveines, etc... Mais pour autant, ils ont pu voir s'épanouir les plantations des années précédentes, tulipes, narcisses, jonquilles, du fenouil et des romarins très généreux. Un vrai bonheur de voir les enfants s'adonner au jardinage avec beaucoup de plaisir.

Association « Vivre Avec L'Ecole »

Chers Salignacaises, Salignacais,

Nous avons le plaisir de vous annoncer, la remise en route de l'association des parents d'élèves « VIVRE AVEC L'ÉCOLE ».

Notre motivation première est de réussir à lever des fonds pour offrir aux enfants des moments agréables et joyeux.

À l'occasion de la Fête des Mères, notre première action sera une vente de roses au profit de l'association.

Elle aura lieu **le dimanche 30 mai de 8h30 à 11h30** sur deux stands différents dans le village jusqu'à épuisement du stock :

- **Place du village (à côté de l'église)**
- **Quartier des Gilotières (tri sélectif)**

Elles seront prêtes à offrir :

1 rose rouge emballée = 2€

Nous comptons sur vous pour cette première action.

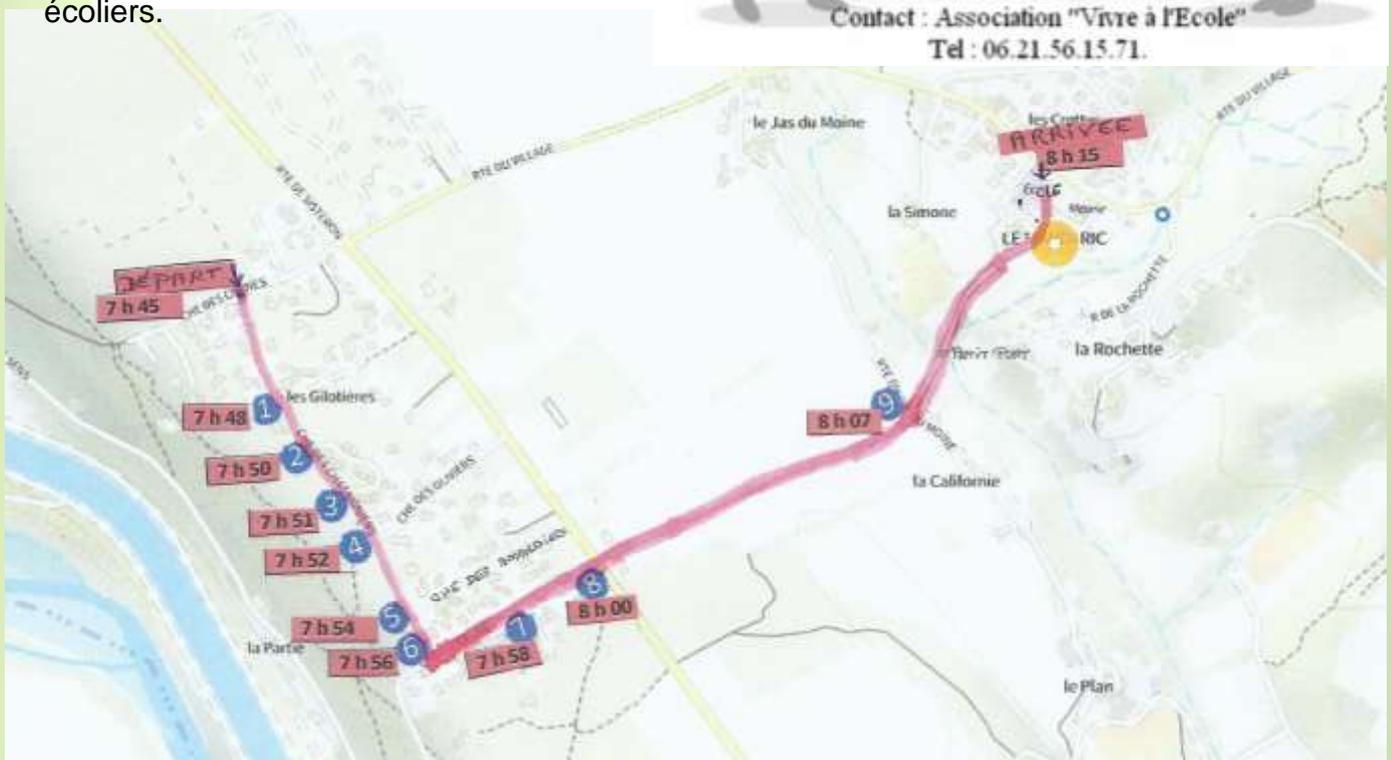
En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

Un Pédibus pour les écoliers des Gilotières

Une initiative qui suscite la rencontre entre écoliers, parents et bénévoles et favorise les liens intergénérationnels.

En cette période un peu particulière, (avancement des congés de printemps, confinement, etc...), il est difficile de pouvoir nous organiser comme on aurait pu le souhaiter.

Le « Pédibus Salignacais » a débuté le 25 mai 2021 avec un petit groupe de 6 écoliers.



Elections Départementales et Régionales 2021

Il y aura un double scrutin les 20 et 27 juin prochains.

Les scrutins seront ouverts à 8 heures et clos à 18 heures.

Les deux bureaux de vote seront installés dans la salle polyvalente.

Un protocole va être adopté pour garantir la sécurité sanitaire dans les bureaux de vote. Compte tenu des mesures sanitaires, nous demandons aux électeurs en cas d'affluence de patienter à l'extérieur et de respecter la distanciation sociale. Les électeurs sont invités à avoir un stylo pour signer la liste d'émargement.

Maprocuration.gouv.fr est un nouveau service complémentaire de la procédure papier (Cerfa). Maprocuration permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale.

1. Rendez-vous sur le site www.maprocuration.gouv.fr et authentifiez-vous via FranceConnect
2. Saisissez votre demande de procuration
3. Rendez-vous dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police pour faire valider votre procuration
4. Une fois que vous avez reçu la confirmation par courriel que votre procuration est validée par les forces de l'ordre et la mairie, informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Comme indiqué dans le message qui vous sera transmis, vous devez impérativement vous rendre dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie pour faire valider votre procuration. En effet, pour éviter les risques de fraude, il est indispensable qu'un policier ou un gendarme habilité par le juge contrôle votre identité et s'assure de votre libre consentement.

Adressage

La majorité des administrés sont venus récupérer leur numéro et les panneaux des noms des voix ont été posés par Éric. Nous rappelons le rôle important de cette démarche qui constitue un enjeu majeur pour l'amélioration des secours et différents services : soins, livraison, dépannage, courrier.



Ces numéros sont à poser sur la boîte aux lettres avec le nom. Néanmoins le service des postes nous a fait remarquer que certaines boîtes aux lettres n'avaient pas les informations des administrés.

Aménagement d'un bâtiment communal:

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été acté avec un architecte (M.PERRIN) dans le cadre de l'aménagement du bâtiment communal (ancien local de la Fédération des Foyers Ruraux de France) Un dossier a été envoyé pour l'obtention d'une subvention le Département a répondu favorablement.

Passerelle de la Californie

En vue du passage du pedibus « le petit pont de la forêt » a été sécurisé pour que les enfants puissent l'emprunter lors de leur venu à l'école.



SOURCE DU MUTIN

La source du Mutin a eu droit à un nettoyage de printemps: Éric et Franck aidés de quelques conseillers municipaux et notre Maire ont participé au déblaiement.

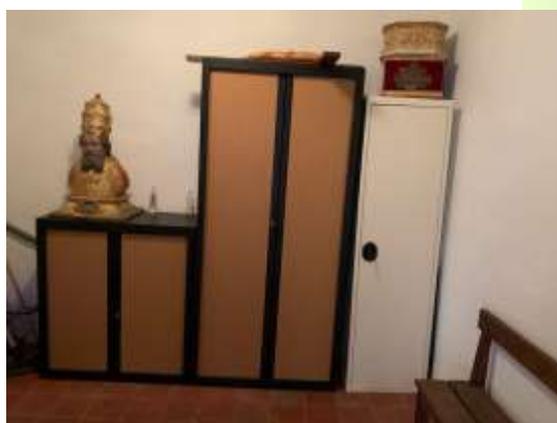
Eglise St Clément (vieux village)



Après obtention des devis des travaux de rénovation des encadrements et vitraux des ouvertures, un dossier est en attente pour l'obtention de la subvention de la Région.

Sacristie de l'Eglise Ste Thérèse (centre village) :

Les commodes qui servaient de rangement, étant devenues très vétustes ont été remplacées par des armoires métalliques. Un chemin de croix a été retrouvé et remis à neuf par un administré du village que nous remercions. Il a été posé dans l'église Ste-Thérèse de la place du village.



PONT DE ST MARTIN

La Maison Technique nous a confirmé que Le projet de travaux du Pont de St Martin était à l'étude suite aux dommages causés.



Conseils de sécurité :

Face à une situation anormale n'hésitez pas à appeler le 17.

N'ouvrez pas votre porte à n'importe qui. Vérifiez l'identité des personnes qui frappent à votre porte. Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul. Ne payez rien en liquide. Ne payez pas et ne faites pas commencer les travaux avant l'issue du délai de rétractation de 15 jours. Ces visites parfois anodines sont souvent un repérage pour un vol ultérieur.

Protégez-vous contre les cambriolages.

Fermez les portes, que vous soyez présent ou absent. Ne cachez pas vos clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason ou une pierre. Sur internet ne communiquez pas vos coordonnées bancaires par courriel. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé « https ».

Si vous êtes cambriolés, ne touchez à rien, appelez immédiatement le 17.

Jeunes 16-25 ans :

Passez en mode **AVENIR ! Une seule adresse pour tous vos projets**

- Accompagnement vers l'emploi, un métier,
- Une formation pour y arriver,
- Des solutions pour la vie quotidienne.

Pour plus d'informations contacter votre Mission Locale
ANTENNE DE CHATEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN 04-92-33-21-10
château-arnoux@missionlocale04.org

Reprise du bar restaurant

La Commune de SALIGNAC organise une consultation et un appel à candidat dans le cadre de la mise en location-gérance du fonds de commerce. Les visites sont en cours. Les dossiers sont à déposer avant le 31 mai 2021.



Vote du budget :

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Ces opérations ne devraient, au final pas avoir d'incidence sur l'impôt des ménages.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que, cette année de changement de mode d'imposition, les contribuables doivent effectuer un comparatif distinct entre leur ancien et leur nouvel impôt,

Décide, de ne pas modifier les taux d'imposition et vote donc les taux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : **32,20%** correspondant à l'addition du taux communal 2020 de 11,50% et du taux départemental 2020 de 20,70%
- Taxe foncière sur non bâti : **14,59%**

Ces taux s'appliqueront sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux en fonction du bien immobilier qui connaît chaque année une revalorisation fixée par la loi de finances.

Le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, les budgets primitifs suivants :

- Budget principal de la commune :		
o Section de fonctionnement	Dépenses	740 117.00 €
	Recettes	1 137 759.05 €
o Section d'investissement	Dépenses	366 857.46 €
	Recettes	366 857.46 €
- Budget Assainissement :		
o Section de fonctionnement	Dépenses et recettes	57 196.42 €
o Section d'investissement	Dépenses et recettes	71 113.84 €
- Budget Caveaux :		
o Section de fonctionnement	Dépenses et recettes	10 968.06 €
o Section d'investissement	Dépenses et recettes	8 960.00 €

Réouverture de la Paléogalerie !

L'univers de la Paléogalerie est à la fois avant-gardiste par la manière de travailler la pierre mais aussi ancien par des fossiles âgés de plus de 100 millions d'années. Entre galerie d'art et musée, découvrez les créatures qui se cachent sous vos pieds...

Renseignements et contacts

La Paléogalerie se situe au centre du village (à 100m de l'église)

901 Route du village

04290 Salignac

A 5 minutes de Sisteron et de Volonne.

Par Autoroute A51

Sortie : Sisteron Sud -vallée du Jabron.

Premier rond- point à droite

Parking près de l'église

Gps lat : 44.16 ; long : 5.98

Contact musée : 06-80-78-98-78

Contact spectacle : Sur réservation au
07-52-76-97-85

paleogalerie@orange.fr et <https://fr-fr.facebook.com/pages/category/History-Museum/Paleo-galerie-349967585150510/>

Ouverture et tarifs individuels ou groupes

Ouverture tous les jours en juillet et en août ainsi que les vendredis, samedis et dimanches de septembre.

Horaires : 10h-13h et 15h-19h

Tarif : 5 euros par adulte. Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Une explication guidée accompagne chaque visite dans le respect des mesures sanitaires.

Nouveauté : Cette année venez en plus découvrir le Paléo's Show tous les mercredis et vendredis du mois de juillet à partir de 19h30. Entre poésie, conte et mélodie. L'histoire d'un enfant passionné de fossiles de dinosaures au point qu'ils apparaissent dans ses rêves...

MARCHE DES PRODUCTEURS

Le marché estival de producteur local va reprendre courant juin les mercredis, selon le protocole des gestes barrières une annonce vous sera communiquée.



Les Paysans du village de Salignac :

Parmi les Agriculteurs installés à Salignac, certains ont accepté que nous les citions :

ESCLANGON Gilles – Culture de céréales et fourrage

EARL ALDEMON – Rémy et Julien EULOGE – Producteurs de plantes aromatiques : essence lavandin, thym, estragon, producteur pommes Bio, culture céréales et fourrages

LOMBARD Ludovic – Producteur de fruits et légumes, présent sur les marchés de Sisteron les mercredis et samedis et sur le marché estival du mercredi soir à Salignac

MAUREL Nicolas – Huile d'olive Bio, Olives de table, Tapenade, Amandes

EARL de PLANUBERT – Martial BAILLE – Culture de fourrage, céréales

Les Artisans du village de Salignac

Parmi les Artisans installés à Salignac, certains nous ont communiqué leur carte, voici leurs coordonnées :

Thierry LEITZ, Artisan, 06.60.85.25.87, thierryleitz@yahoo.fr

Rolland PEREZ, Artisan Peintre, 06.78.68.91.13, rolland.perez04@gmail.com

SASU DOMENGE Sylvain, tous travaux du bâtiment, 06.98.30.36.25, sasudomengesylvain@yahoo.fr

PROVENCE INTENDANCE, Piscine, réparation entretien rénovation, François NICOLA, 06.87.28.48.09, cg@provence-intendance.com

FAVINI SERVICES, Produits agricoles, locations de bennes, transports, 06.27.76.11.20

SOCIETE ALPINE DES BOIS, débroussaillage, déboisement, broyage, préparation de terrain, élagage, démontage d'arbre, bois de chauffage, 04.92.62.67.58, 06.74.89.17.18, alpinedesbois@orange.fr

MENUISERIE EBENISTERIE GROS, 04.92.35.35.35, 06.70.72.62.69, 06.82.65.20.82, menuiserie.ebenisterie.gros@orange.fr

L°IRIS BLEU, Viviane BRIANÇON, galerie de peinture, Tél : 09.71.38.10.08

Les Assistantes Maternelles du village de Salignac

Brigitte CHABBERT, 908 rte du village, 07 70 66 00 83 / brigitte.chab04@gmail.com

Anne MICHEL, 394 chemin du châtaignier, 04 92 61 13 64 / 06 58 06 45 87

Laalia HEBIDI, 184 chemin des oliviers, 06 52 31 64 24 garde d'enfants le mercredi et vacances scolaires seulement.

Barbara CIFELLI, 247 Chemin du Cèdre, 04 92 68 11 73

TARTE CITRON MERINGUEE

Pour 8 à 10 personnes

Pour la pâte :

250 g de farine de blé
150 g de beurre doux
100 g de sucre glace
1 œuf
100 g de poudre d'amande

Pour l'appareil :

2 citrons jaunes
150 g de sucre en poudre
3 œufs
125 g de beurre doux

Pour la meringue

3 blancs d'œuf
80 g de sucre en poudre

La pâte : préchauffer le four à 180°C (Th.6).

Dans un bol, mélanger le beurre avec le sucre glace, ajouter l'œuf puis la farine et la poudre d'amande (ne pas trop travailler la pâte).

Faire une boule avec la pâte, la mettre dans un film alimentaire et la laisser reposer 15 minutes au frais.

A l'aide d'un rouleau à pâtisserie, étaler la pâte, et la répartir ensuite dans des cercles à tarte. Réserver à nouveau au frais pendant 30 min.

Disposer des feuilles de papier sulfurisé et des billes en céramique sur la pâte, et enfourner les fonds de tarte pendant 15 à 20 min.

L'appareil à crème au citron :

Dans une casserole, presser le jus des citrons et le mélanger avec le beurre. Les faire fondre à feu doux.

Dans un bol, blanchir les œufs avec le sucre en fouettant vigoureusement, puis verser le beurre fondu, puis verser le beurre fondu et le jus de citron dessus.

Remettre le mélange dans la casserole et cuire pendant 3 min, jusqu'à épaississement de l'appareil citron.

Verser la crème sur la pâte cuite et réserver au frais.

La meringue :

Avec un fouet électrique, monter les blancs d'œuf en neige avec la moitié du sucre, puis ajouter le reste de sucre à la fin, afin de serrer la meringue.

A l'aide d'une poche munie d'une douille cannelée, dresser de petites pointes de meringue sur la tarte, puis les brûler à l'aide d'un chalumeau.

Recette de Daniel HEBET et Jérémie FONTIN

Vous pouvez retrouver toutes les actualités concernant la commune sur le site www.salignac04.fr
Les démarches administratives, les comptes rendus des conseils municipaux, les informations de vie pratique, les menus de la cantine...

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.